

PROJET PEDAGOGIQUE

du

Centre de Loisirs

Associé à l'Ecole

Extrascolaire : 11 à 17 ans

Périscolaire : 3 à 11 ans

Misérieux

2018-2020



DÉPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE



SOMMAIRE

Avant-propos	page 3
Introduction	page 4
1. Misérieux : un territoire	page 5
1.1. Une ville, une population	page 5
1.2. Un peu d'histoire	page 5
1.3. L'association Valhorizon	page 5
2. Le CLAE : mode d'emploi	page 6
2.1. Le fonctionnement	page 6
2.2. Les locaux	page 7
2.3. Une équipe investie	page 7
2.4. Des intervenants, des partenaires	page 8
3. Les activités	page 10
3.1. Notre conception des activités	page 10
4. Le plan mercredi	page 10
4.1. C'est quoi le plan mercredi	page 10
4.2. Les partenaires	page 11
4.3. L'organisation	page 11
5. La pédagogie : notre pilier éducatif	page 12
5.1. Projet éducatif	page 12
5.2. Des loisirs pour tous	page 13
5.3. Intention pédagogique du CLAE	page 14
5.4. Une coéducation essentielle	page 15
5.5. Règlement intérieur du CLAE	page 15
6. L'extra-scolaire 11-17 ans : mode d'emploi	page 17
6.1. Ses principes	page 17
6.2. Une équipe dynamique	page 18
6.3. Les partenaires	page 18
6.4. Intention pédagogique de L'extra-scolaire	page 20
6.5. Règlement intérieur accueil Extra-scolaire 11-17 ans	page 21

AVANT-PROPOS

Vous souhaitez inscrire votre enfant au sein du Centre de Loisirs Associé à l'Ecole (CLAE) de Misérieux, et vous aimeriez avoir une idée plus précise de ce qui peut être proposé par l'équipe d'animation.

Ce projet pédagogique est le fruit d'une réflexion conduite par l'ensemble de l'équipe d'animation.

Ce dernier « décline les conditions de mise en œuvre du projet éducatif pour un accueil particulier. C'est aussi un outil de formation des animateurs, de suivi des conditions de déroulement et de conduite du projet. Il permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il énonce en termes clairs et simples la manière dont on souhaite accueillir l'enfant ou le jeune. Il est fondé sur la recherche du bien-être de ces derniers, de leur épanouissement et de leur accès aux responsabilités de la vie en société. »

Extrait du mémo guide édité par l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire, établissement public du Ministère de la cohésion sociale.

Ce document va vous permettre de comprendre plus précisément le fonctionnement du Centre de Loisirs Associé à l'Ecole de Misérieux mais aussi de découvrir les intentions éducatives qui vont guider l'action de l'ensemble de l'équipe d'animation durant cette année.

Depuis l'été 2016, l'extension du CLAE en extra-scolaire pour les 11-17 ans a vu le jour.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

N'hésitez pas à nous contacter !

Cordialement,

L'équipe pédagogique de Valhorizon.

Introduction

Dans le cadre des accueils de loisirs il nous est paru pertinent que le projet pédagogique soit au service des différents territoires sur lesquels nous intervenons.

Notre projet pédagogique doit s'inscrire dans une cohérence éducative à l'échelle du territoire. Il prendra en compte les particularités locales afin de fonctionner avec son environnement.

L'équipe de direction et les animateurs évalueront l'impact du projet afin de modifier si nécessaire les objectifs que nous nous sommes fixés.

Depuis plusieurs années, la mise en place d'un collectif rassemblant la municipalité, les enseignant(e)s, les délégués des parents d'élèves et l'association Valhorizon permet une concertation et une implication de tous quant à la cohérence et à la qualité d'un accueil de loisirs adapté.

Durant cette année, nous souhaitons mettre en avant différentes actions. Ainsi, nous continuerons le partenariat avec le Conseil Municipal de Jeunes à travers des actions sur les temps périscolaires et sur l'Accueil de Loisirs des Mercredis. De plus, le Comité de parents continuera de se réunir. Les réflexions qui en découlent permette de faire évoluer nos accueils. Enfin, conformément au PEDT de la commune de Misérieux, nous continuerons à valoriser un partenariat entre les jeunes de Misérieux et de Villeneuve.

1. Misérieux : un territoire.

1.1. La ville

Misérieux est un village situé dans le département de l'Ain et la région du Rhône-Alpes.

La commune s'étend sur 7,4 km² et compte 1 996 habitants.

Misérieux fait partie de la Communauté de Communes Saône Dombes Vallée (CCDSV) qui regroupe 19 communes :

Ambérieux en Dombes, Ars sur Formans, Beauregard, Fareins, Frans, Rancé, Savigneux, Villeneuve, Civrieux, Massieux, Misérieux, Parcieux, Reyrieux, St Bernard, St Didier de Formans, St Jean de Thurigneux, Ste Euphémie, Toussieux et Trévoux.

Entouré par les communes d'Ars-sur-Formans, Frans les Vernes, Misérieux est situé à 7 km au Sud-Est de Villefranche-sur-Saône, la plus grande ville aux alentours.



1.2. Un peu d'histoire

Quelques parents ont fait la démarche de sonder, via un questionnaire, les besoins des familles. Il en est ressorti un besoin de créer un accueil périscolaire. Malheureusement, ce projet était trop lourd à porter pour une association de parents bénévoles et la mairie a suggéré de faire appel à l'association Valhorizon. Très rapidement, une commission a donc été mise en place entre les différents acteurs : parents, mairie et association Valhorizon.

La création d'un accueil périscolaire en septembre 2008 a été le fruit d'un travail rapide et efficace de tous ces acteurs. Au fil des années, l'accueil s'est enrichi et un accueil de loisirs sur les mercredis, pour les NAPE et à destination des ados ont également été créés.

1.3. L'association Val Horizon

L'association Val Horizon a été créée en 1989 suite à la fusion des activités des deux associations l'ADAPT (Association pour le Développement l'Animation et le Progrès de Trévoux) et l'ALATFA (Association au Logement à l'Accueil des Travailleurs des Familles de l'Ain).

L'association Valhorizon se réfère aux valeurs de l'Education Populaire, de l'Economie Sociale et Solidaire et du Développement Social.

2. Le CLAE : mode d'emploi.

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Accueil de loisirs du matin 7h30-8h30	Accueil de loisirs du matin 7h30-8h30	Centre de loisirs 7h30-18h30	Accueil de loisirs du matin 7h30-8h30	Accueil de loisirs du matin 7h30-8h30
Accueil de loisirs du soir 16h30-18h30	Accueil de loisirs du soir 16h30-18h30		Accueil de loisirs du soir 16h30-18h30	Accueil de loisirs du soir 16h30-18h30

2.1. Fonctionnement des Mercredis :

Le centre de loisirs du mercredi est ouvert de 7h30 à 18h30. Les inscriptions sont possibles en journée complète ou en demi-journée (avec ou sans repas). Des inter centres entre les accueils de loisirs de Trévoux, Villeneuve et Misérieux sont mis en place régulièrement sur l'année.

⇒ Journée type des mercredis :

7h30 à 9h15 : Temps d'accueil

Les animateurs accueillent les parents et les enfants. Durant ce temps d'accueil, les animateurs mettent en place des petits jeux (jeux de sociétés, atelier perles, coloriages, dessins, ...) afin que l'enfant puisse être pris en charge dès son arrivée. Pendant ce temps, l'animateur est disponible pour répondre aux demandes des parents, parler de l'enfant et communiquer le programme de la journée.

9h15-11h30 : Temps d'activité

Chaque animateur propose différentes activités (sportives, culturelles, manuelles, expression, ... ; suivant un programme d'activité) aux enfants. Ce temps d'activité peut être scindé en plusieurs temps, suivant le rythme des enfants.

11h30 - 12h00 : Temps calme Temps de départ ou d'accueil des enfants

Les animateurs vont récupérer les enfants scolarisés à l'école la Sidoine. Le temps de repas se déroulera pour tous entre 12h30 et 13h30.

12h15-11h30 : Temps de repas

Les enfants et les animateurs mangent ensemble. Le repas est livré, le matin, par une société de restauration (RPC 01) et est réchauffé par du personnel compétent. Ce temps de repas est propice aux échanges entre les enfants les animateurs.

Ce temps d'activité est incompressible, aucun enfant ne pourra partir avant 11h30.



13h30 – 14h15 : Temps calme

Temps d'accueil pour les enfants inscrit en demi-journée après le repas.

Les petits, suivant leur besoin, font la sieste ou bien une « relax » (ils sont allongés et l'animateur leur lit une histoire ou bien ils écoutent des contes en musique). Pour les autres, ils font des activités calmes (telles que des jeux de constructions, dessins, jeux de sociétés, perles...)

14h15 – 16h : Temps d'activité

Chaque animateur propose différentes activités (sportives, manuelles, expression, ... suivant le programme d'activité) aux enfants. Ce temps d'activité peut être scindé en plusieurs temps suivant le rythme des enfants.

16h – 16h30 : Temps libre

16h30 – 17h00 : Le goûter

Les enfants goûtent avec les animateurs. C'est aussi un temps d'échange avec les enfants afin de connaître leurs ressentis de la journée.

Ce temps d'activité est incompressible, aucun enfant ne pourra partir avant 17h.



17h00 – 18h30 : Temps d'accueil

Les animateurs accueillent les parents. Durant ce temps, les animateurs mettent en place des petits jeux. Ils sont aussi disponibles pour répondre aux demandes des parents et parler de la journée de l'enfant.

Des inter centres seront mis en place sur l'Accueil de Loisirs des Mercredis. Cela permettra de créer un lien avec les enfants de Trévoux et de Villeneuve. Une correspondance sera même mise en place entre les enfants de Misérieux et Villeneuve.

Enfin, pour les ateliers intergénérationnels, nous privilégierons une action mensuelle avec le club du 3^{ème} âge de la commune en lien avec les festivités du calendrier.

2.2. Le temps d'accueil du matin.

Les animateurs du CLAE sont présents les jours scolaires de 7h30 à 8h30, avec les enfants de Misérieux. Chaque matin, une trentaine d'enfants d'élémentaire et de maternelles sont accueillis en moyenne dans la salle du périscolaire. Les enfants d'élémentaire et de maternelle sont accompagnés devant l'entrée des écoles par les animateurs.

Ce temps particulier intervient comme un lien entre la maison et l'école. Il demande donc la mise en place d'activités manuelles ou culturelles et de projets adaptés. Durant ce temps, les enfants ont le choix de faire, mais aussi de ne pas faire, dans l'objectif de respecter au maximum leurs rythmes et besoins.

2.3. Accueil de loisirs du soir.

ELEMENTAIRES ACCUEIL DU SOIR:

Pour l'accueil de loisirs (16h30-18h30) vos enfants peuvent :

- ✚ Prendre leurs gouters dans la salle d'animation,
- ✚ Se relaxer, jouer à différents jeux de sociétés, sportif
- ✚ Avancer sur leurs devoirs de manière autonome, à partir de 18h.
- ✚ Participer à des projets

Les parents peuvent récupérer leurs enfants entre 16h30 et 18h30.

Les animateurs accueillent, dans la mesure du possible, chaque famille individuellement. Ce temps d'accueil permet de faire un bilan sur la journée et de transmettre d'éventuelles informations.

MATERNELLE ACCUEIL DU SOIR :

Pour l'accueil de loisirs (16h30-18h30) vos enfants peuvent :

- ✚ Prendre leurs gouters dans leur salle d'animation,
- ✚ Se relaxer, jouer à différents jeux de société, se raconter des histoires, jouer dehors,
- ✚ Faire des activités manuelles, artistiques, culturelles, ...
- ✚ Participer à des projets

Les parents peuvent récupérer leurs enfants entre 16h30 et 18h, dans la salle des Schtroumpfs. A partir de 18h, les enfants sont à récupérer généralement au sein de la salle du périscolaire.

Les animateurs accueillent, dans la mesure du possible, chaque famille individuellement. Ce temps d'accueil permet de faire un bilan sur la journée et de transmettre d'éventuelles informations.

En plus des activités manuelles, sportives, artistiques ou culturelles, l'accueil de loisirs du soir est un temps privilégié dans la mise en place de projets riches et variés (théâtre, création de livre, micro-fusées, cuisine, ...). Par l'intermédiaire d'inscription, les enfants peuvent s'engager sur une période et découvrir une thématique. Un temps de restitution pour tous les enfants et les parents peut généralement être mis en place à la fin du projet.

2.4. Les locaux.

La mairie de Misérieux met à disposition les locaux nécessaires afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions. Nous avons à notre disposition :

- ✚ La salle de restauration, la salle polyvalente, le terrain en gore **1**
- ✚ La salle de réunion n°1, la salle de motricité **2**
- ✚ La cours de l'école primaire **3**
- ✚ La cours de l'école maternelle, la salle Schtroumpfs **4**
- ✚ La bibliothèque



2.5. Une équipe investie.

La référente du CLAE de Misérieux est Sabrina JAQUEMOUD, titulaire d'un BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur).

La coordination est gérée par le responsable du secteur enfance de Valhorizon, Arnaud TERRET, titulaire d'un DEJEPS.

Ensemble et une fois par semaine, un temps de régulation est mis en place afin d'améliorer l'existant.

Les animateurs permanents travaillent à l'année au sein du pôle Animation Social de Val Horizon. Ils peuvent être titulaires du BAFA, ou d'un autre diplôme équivalent, et suivent pour certains d'entre eux une formation professionnelle dans les métiers de l'animation.

L'équipe pédagogique ainsi que sa directrice se réunit avant chaque période de vacances afin :

- d'analyser son travail en référence au projet pédagogique et donc, si besoin est, améliorer son fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs,
- de préparer les programmes d'activités,
- de mettre en place des projets,
- d'analyser sa pratique

2.6. Des intervenants, des partenaires.

Les enseignants :

La complémentarité entre notre équipe pédagogique et les enseignants est nécessaire au bon fonctionnement des différents accueils de loisirs. En effet, ce lien garantit une coéducation et un suivi individuel de qualité.

Prestataires de services :

Pour la mise en place d'ateliers et d'activités spécifiques, le CLAE fait appel à des intervenants extérieurs. Dans ce cas, l'équipe d'encadrement reste garante de la sécurité affective et physique des enfants, ainsi que des orientations définies dans ce projet pédagogique.

Un travail de préparation est fait avec les intervenants avant l'action afin de s'assurer de la concordance de méthode avec le projet pédagogique.

Caisse d'Allocation Familiale :

La CAF est un de nos partenaires financier et pédagogique.

Direction Départementale de la Cohésion Sociale :

La directrice est en contact permanent avec la DDCS qui est notre partenaire pédagogique.

Il garantit la sécurité des locaux, de l'équipe et du fonctionnement général du CLAE.

La PMI :

La Protection Maternelle Infantile a un regard sur les locaux et l'accueil en général concernant les mineurs de moins de 6 ans.

La Mairie :

La Mairie met à notre disposition entre autre les locaux et mobiliers. Nous nous engageons à respecter ceux-ci, avec les enfants, et ce d'une manière constante.

Les bénévoles :

Certaines personnes seront amenées à participer à des ateliers dont l'activité principale est leur spécialisation. En effet, nous avons choisi d'associer des personnes extérieures à

l'équipe qui ont des ressources personnelles à offrir aux enfants en lien avec notre projet d'activités.

3. Les activités.

3.1. Notre conception des activités.



Les activités proposées au sein du CLAE visent la découverte, l'apprentissage et l'épanouissement. Elles ont pour objectifs de favoriser les rencontres, les échanges et le partage. Toutes ces activités proposées visent à faire grandir l'enfant sur le plan personnel mais aussi dans ses liens avec les autres, comme membre d'un groupe.

Ainsi, sera mise en place sur les différents temps du CLAE plusieurs types d'activités comme : des ateliers, des activités libres, d'expression, de découverte, physique et sportive ainsi que beaucoup de jeux sportifs, d'équipe, de société, de fiction et de construction.

4. Le plan mercredi.

Dans le cadre du CLAE, nous avons intégré la réforme des rythmes scolaires (NAPE). Cette organisation a été mise en place durant 4 ans, de 2014 à 2018. Après délibération en Conseil d'Ecole, la commune de Misérieux est revenue sur l'application de la réforme. Depuis Septembre 2018, les enfants ont, à nouveau, quatre jours d'école par semaine.

Le mercredi étant intégré au périscolaire, il nous a semblé pertinent de mettre en place, en Janvier 2019, la réforme des « Plan Mercredi ». La volonté était que les pédagogies et les apprentissages acquis lors des NAPE soient maintenus. Le Plan Mercredi s'intègre parfaitement au CLAE car il est un outil reconnu par nos partenaires associatifs, institutionnel et le corps enseignant.

Il permet de maintenir un comité de pilotage où l'échange avec les parents prend une réelle dimension pédagogique.

4.1. C'est quoi le plan mercredi ?

Aujourd'hui, différents temps coexistent autour de l'enfant : les temps scolaires, les temps familiaux et les temps périscolaire. Les projets éducatifs territoriaux ont mis en évidence l'importance de ces derniers comme des loisirs éducatifs.

Afin de garantir une cohérence éducative sur les territoires, il a semblé nécessaire de structurer l'Accueil de Loisirs du mercredi en mettant en place le « **Plan Mercredi** ». Le respect d'une charte qualité définissant 4 axes de travail est mise en place :

- Veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap ;
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants ;

- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale.

4.2. Les partenaires.

Depuis la mise en place des NAPE, en Septembre 2014, nous avons pu consolider et développer différents partenariats avec les associations locales, les enseignants et des auto entrepreneurs du territoire, chacun ayant permis aux enfants de découvrir des activités nouvelles et complémentaires à leurs apprentissages scolaires.

Cette dynamique existe au-delà de la simple prestation et peut même s'inscrire lors de nos temps extra-scolaires. Cela se traduit par une vraie force dans notre ambition pédagogique et dans l'inscription de nos actions dans une cohérence éducative territoriale.

Le projet éducatif et la stratégie de l'association Valhorizon a pour objectif d'être un « Développeur de services d'utilité sociale avec les acteurs et habitants du territoire ». Le plan mercredi s'inscrit dans ses valeurs. Il donne à chacun des partenaires la possibilité de faire partie de ce collectif.

4.3. L'organisation.

Afin d'atteindre nos objectifs, nous mettons à disposition des salles adaptées aux ateliers proposées (salle des fêtes, cuisine, bibliothèque...). Nous nous efforçons également de varier les activités pour que chaque enfant puisse découvrir et s'épanouir. Enfin, nous nous appuyons sur nos compétences internes (animateurs diplômés et intervenants extérieurs) afin de diversifier les propositions. Ces dernières pourront être artistiques, manuelles, citoyennes, d'expressions et culturelles.

Enfants de 4 à 7 ans (effectif global environ 10 enfants)				
Activité	Objectif	Effectifs	Moyens de réalisation	Finalité
Art plastique	Développer l'imagination Prendre plaisir dans sa création Découvrir des artistes méconnus	5 à 10	Travailler avec des matières recyclées	Vernissage
Atelier fais ce qu'il te plait	Permettre aux enfants de s'écouter dans leurs envies	5 à 10	Propositions des enfants autour d'activités	Atteindre le libre choix

Enfants de 8 à 11 ans (effectif global environ 10 enfants)

Activités	Objectifs	Effectifs	Moyens de réalisation	Finalités
Ludothèque	Développer la stratégie Favoriser le vivre ensemble (entraide/échanges)	5 à 10	Utilisation de différents jeux (plateau, stratégie, ambiance, coopération)	Création d'un jeu
Cuisine 2.0	Découvrir des saveurs Découverte des produits locaux Apprendre à cuisiner avec des produits en circuit court Faire bon, sain, avec peu à moindre coût (herbes aromatiques) Comprendre les biens faits d'une alimentation équilibrer (C.F. PNNS) Découvrir les trucs et astuces de cuisiniers	5 à 10	Rencontre avec des commerçants et des primeurs Gestion d'un petit budget Intervention de cuisiniers professionnels	Organisation d'un repas de cantine ou d'un goûter pour tous.
Atelier fais ce qu'il te plait	Permettre aux enfants de s'écouter dans leurs envies	5 à 10	Propositions des enfants autour d'activités	Atteindre le libre choix

Les ateliers proposés pourront évoluer au court de l'année en fonction des opportunités et des éventuels projets globaux mis en place.

Nous avons choisi de ne pas proposer d'ateliers a visés sportives pour le moment car notre diagnostic fait état d'un fort taux d'enfants pratiquant déjà des activités extrascolaires sportives. Cela peut s'expliquer par le fait que le territoire de Misérieux est riche d'association sportive très variées (escalade, tennis, foot, danse, basket, tir à l'arc, ...).

5. La pédagogie : notre pilier éducatif

5.1. Projet éducatif de l'association Valhorizon.

Le projet pédagogique découle du projet éducatif. Il permet de restituer les attentes de la structure mais aussi les valeurs qu'elle veut transmettre.

Aujourd'hui, l'association Valhorizon, pour la période 2017/2022, a axé son travail autour de :

Développer des services d'utilité sociale avec les acteurs et habitant du territoire, dans le cadre des valeurs de l'Education Populaire, de la laïcité et des principes de l'économie sociale et solidaire.

Cela passera par :

- ❖ Consolider offensivement l'existant ;
- ❖ Poursuivre le développement avec des diversifications ;
- ❖ Innover au service du projet et du territoire

A partir de ces orientations, un travail en équipe est engagé chaque année afin de réinterroger et définir les objectifs du projet pédagogique.

5.2. Des loisirs pour tous.

L'équipe pédagogique des accueils de loisirs de l'association Val Horizon tient à accueillir dans la mesure du possible les enfants porteurs de handicap afin d'apprendre à chacun à vivre, apprendre et grandir ensemble, TOUS ensemble.

«Les états parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie, facilitent leur participation active à la vie active».

Article 23 de la Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989.

Chaque enfant étant unique et chaque handicap comportant des degrés variables, il convient donc de s'adapter à chaque situation. Ainsi, le partenariat avec les familles et les professionnels demeure incontournable et essentiel. Un entretien avec la famille sera mis en place en début, milieu et fin de séjour afin de répondre aux besoins spécifiques de l'enfant et de garantir un suivi régulier.

5.3. INTENTION PEDAGOGIQUE DU CLAE

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Méthodes
Créer une dynamique de loisirs où l'enfant se rend acteur de son temps	<ul style="list-style-type: none"> -Favoriser l'autonomie de l'enfant -Responsabiliser l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> -Lui donner la parole -Laisser l'enfant choisir ses activités -Prendre en compte ses envies -Encourager la prise d'initiatives
Impulser le vivre ensemble	<ul style="list-style-type: none"> -Favoriser l'intégration de chaque enfant au sein du groupe -Etre à l'écoute de l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> -Encourager l'enfant à donner son avis -Favoriser les échanges -Valoriser l'enfant dans ce qu'il fait -Reconnaître l'intérêt collectif et individuel
Favoriser l'implication, la communication et la participation des familles	<ul style="list-style-type: none"> -Etablir et entretenir un lien entre la famille et la vie du CLAE 	<ul style="list-style-type: none"> -Accueillir chaque enfant et sa famille -Communiquer l'organisation de la journée -Organiser des temps de rencontres avec les familles
Favoriser l'épanouissement individuel de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> -Développer la créativité et l'imaginaire de l'enfant -Permettre à l'enfant de s'accomplir 	<ul style="list-style-type: none"> -Susciter la créativité, le plaisir et l'imaginaire -Eveiller l'enfant à de nouvelles activités -Encourager tous types d'expression -Mettre en valeur les réalisations des enfants
Garantir un espace où l'équilibre de l'enfant est une priorité	<ul style="list-style-type: none"> -Garantir la sécurité physique, morale et affective de l'enfant -Respecter le rythme de l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> -Adapter les temps d'animation aux rythmes de l'enfant -Proposer des activités adaptées aux capacités des enfants -Sensibiliser les enfants aux dangers -Permettre à l'enfant d'avoir un temps à lui.

5.4. Une coéducation essentielle.

Il nous paraît primordial de maintenir un lien avec les parents afin de s'assurer du bon suivi de l'enfant. L'éducation, des adultes de demain, est un but commun. Nous proposons donc de mettre, notre énergie et nos compétences au service des familles.

Nous souhaitons être un lieu ressource pour accompagner de manière positive la relation entre enfants et parents. Evidemment, cela se fait dans un climat de confiance et de respect mutuel.

Afin de favoriser l'implication et la participation des familles, l'équipe pédagogique met en place différentes actions telles que :

- goûter,
- spectacle,
- collectif CLAE,
- carnaval
- barbecue
- fêtes de fin d'année
- après midi inter générationnelle avec partenariat avec la mairie.

Ces temps permettent aux familles de découvrir les réalisations de leurs enfants et de partager un moment convivial avec l'équipe.

5.5. Règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs périscolaire.



DÉPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE



Préambule :



Le CLAE est un service géré par l'association Valhorizon en partenariat avec la commune de Misérieux. C'est un lieu de détente, de loisirs, de repos, dans l'attente soit de l'ouverture de la journée scolaire, soit du retour en famille.

Article 1 : Les horaires et lieux d'accueil

L'accueil périscolaire est ouvert tous les jours scolaires

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Accueil de loisirs du matin 7h30-8h30	Accueil de loisirs du matin 7h30-8h30	Centre de loisirs 7h30-18h30	Accueil de loisirs du matin 7h30-8h30	Accueil de loisirs du matin 7h30-8h30
Accueil de loisirs du soir 16h30-18h30	Accueil de loisirs du soir 16h30-18h30		Accueil de loisirs du soir 16h30-18h30	Accueil de loisirs du soir 16h30-18h30

Les enfants sont accueillis le matin dans la salle de restauration et l'équipe d'encadrement emmène les enfants de maternelle à 8H20 dans leur classe.

Pour les enfants inscrits au périscolaire du soir, l'accueil se fera à partir de 16h30 dans la salle de restauration (pour les primaires) et dans la salle des schtroumpfs (pour les enfants de maternelle).

Le centre de loisirs est ouvert tous les mercredis du calendrier scolaire de 7h30 à 18h30. L'accueil et les activités se font dans la salle de restauration et dans la salle de motricité.

Seuls les responsables légaux et les personnes autorisées peuvent venir chercher l'enfant. Une carte d'identité pourra être demandée.

Article 2 : Les bénéficiaires

Sont admis aux CLAE :

- les enfants dont les parents sont à jour de l'adhésion, du tarif forfaitaire et du dossier administratif,
- les enfants scolarisés à Misérieux et des communes avoisinantes, **à partir de leurs 3 ans révolus**

Article 3 : Les inscriptions

Cette formalité est obligatoire avant tout accueil. Le dossier d'inscription comporte les renseignements nécessaires à la prise en charge de l'enfant (autorisation parentale, fiche sanitaire). Le dossier d'inscription fait l'objet d'un traitement informatisé conformément aux dispositions de la loi du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les inscriptions peuvent se faire soit :

- Lors de permanences chaque jeudi précédant une période de vacances dans la salle informatique de l'école primaire de 17h à 18h30.
- Au centre social du Tournesol au 178 chemin d'Arras à Trévoux, 04.74.00.56.20

Aucune inscription non acquittée au préalable ne peut être prise en compte. L'inscription n'est valable que si le dossier est complet.

Toute modification des inscriptions doit être signalée auprès de la directrice de l'accueil périscolaire au 06.31.22.73.17.

Article 4 : Les tarifs

Une adhésion à l'association Val Horizon est obligatoire. Elle peut être individuelle ou familiale (à partir de 3 membres).

Les tarifs des Accueils de Loisirs sont appliqués en fonction du **quotient familial de la CAF**.

Le règlement se fait à l'ordre de Val Horizon. Le règlement des périscolaires se fait pour la durée de l'inscription engagée. Le règlement par virement bancaire est également possible.

Le règlement du centre de loisirs des mercredis se fait à la facturation (envoyé par mail) du mois réalisé.

Des facilités de paiement en plusieurs fois sont possibles.

Article 5 : Les modalités de fonctionnement de l'accueil périscolaire

Tout retard des parents doit être signalé auprès du 06.31.22.73.17. A défaut ou en cas de retards fréquents, des mesures pouvant aller jusqu'à l'exclusion peuvent être prises.

Les comportements d'enfants, portant préjudice à la bonne marche du CLAE, peuvent faire l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

En cas d'événement grave, les parents ou les personnes désignées sont averties immédiatement, l'enfant est confié au SAMU ou aux pompiers pour être conduit au centre hospitalier le plus proche.

Pour le mercredi, les inscriptions doivent se faire soit par mail, soit auprès de la directrice le vendredi soir au plus tard pour le mercredi suivant.

Le fait d'inscrire un enfant à un accueil périscolaire implique l'acceptation du présent règlement pour l'année scolaire en cours.

Article 6 : Absence/Retard du centre de loisirs des Mercredis

TOUTE INSCRIPTION EST DEFINITIVE.

En cas d'absence ou de retard la famille se doit d'en avertir la structure au plus tard une semaine à l'avance.

Afin de ne pas entraver le déroulement des projets d'animation, un temps d'activités incompressible est maintenu. Si les familles souhaitent venir chercher leurs enfants entre durant ce temps elles doivent en demander au préalable l'autorisation auprès de la responsable et signer une décharge parentale.

En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué sauf :

- Sur présentation d'un certificat médical au plus tard deux semaines après l'absence de l'enfant ;
- En cas de situations imprévues et exceptionnelles ;
- Une fois dans l'année scolaire pour raisons personnelles.

Les déductions éventuelles seront rétablies sur la prochaine inscription sous forme d'avoir. Si l'enfant ne fréquente plus la structure, un remboursement sera établi.

Article 7 : Repas / Alimentation :

Les repas et goûters sont fournis par l'accueil de loisirs, pour les mercredis.

Les repas sont confectionnés par une entreprise de restauration collective (RPC 01). Les menus sont établis par une diététicienne. Les plats sont réchauffés dans la cuisine de l'accueil de loisirs par du personnel de cuisine qualifié.

Les allergies alimentaires doivent être signalées à l'inscription, il vous sera demandé un certificat médical justifiant de l'allergie.

Un repas de substitution fait et emmené par la famille pourra vous être demandé si la direction estime trop complexe la gestion des allergies alimentaires.

L'accueil de loisirs propose des repas sans viande pour respecter les choix spirituels des familles.

6. L'extra-scolaire : mode d'emploi

Les principes éducatifs s'appuient sur ceux énoncés dans le CLAE, l'extension en extra-scolaire renforce la cohésion éducative du territoire.

6.1. Ses principes

Au vu du fonctionnement de notre CLAE et de l'investissement des équipes depuis 2008 sur la ville de Misérieux, une réflexion a vu le jour entre les élus et l'équipe pédagogique de Valhorizon. Les enfants devenus Ados, que nous suivons dans une logique de coéducation depuis tant d'années, ne sont plus pris en charge à l'adolescence. Il nous semble aujourd'hui important de repenser un accueil extra-scolaire en direction des 11-17 ans afin de permettre aux jeunes de continuer à s'investir dans les loisirs de leur ville.

Après avoir transmis aux adolescents une enquête lors des soirées de rencontres que nous avons mis en place, nous avons pu mettre en exergue les souhaits et les besoins des jeunes et des familles.

Nous mettons donc en place une programmation à l'année prenant en compte un vendredi soir par mois pour les 11-14 ans, un vendredi soir par mois pour les 14-17 ans et un samedi par mois pour les 11-17 ans ainsi que 3 semaines en juillet et 1 semaine pour chaque période de vacances scolaire (sauf vacances de fin d'année et mois d'août). Des activités en communs avec le secteur jeunes de Villeneuve ont lieu régulièrement que ce soit le vendredi, le samedi ou pendant les vacances.

Nous proposerons des activités pouvant se dérouler en demi-journée, en journée ou en soirée. Nous proposons à la fois des activités sur place mais aussi des sorties.

Nous souhaitons avant tout mettre en place des temps d'échanges, où les jeunes pourront appréhender le vivre ensemble, la citoyenneté et l'ouverture au monde.

La Mairie met à disposition les locaux pour pouvoir varier les accueils, et accueillir chaque activité dans les meilleures conditions.

6.2. Une équipe dynamique

La directrice de l'accueil de loisirs extra-scolaire est Sabrina JACQUEOUD, titulaire d'un BAFD. Elle est accompagnée par une animatrice dédiée à la jeunesse Chloé BOSSE, titulaire d'un BAFA.

La coordination est gérée par le responsable du secteur Jeunesse de Valhorizon, Arnaud TERRET, titulaire d'un DEJEPS.

6.3. Des intervenants, des partenaires.

Caisse d'Allocation Familiale :

La CAF est un de nos partenaires financiers et pédagogiques.

Direction Départementale de la Cohésion Sociale :

La directrice est en contact permanent avec Jeunesse et Sports qui est notre partenaire pédagogique.

Il garantit la sécurité des locaux, de l'équipe et du fonctionnement général du CLAE.

La Mairie :

La Mairie met à notre disposition entre autre les locaux et mobiliers. Nous nous engageons à respecter ceux-ci, avec les enfants, et ce d'une manière constante.

Ils sont aussi partis prenante de la création de ce projet, et donc du bilan des actions proposées. Ils sont enfin partenaires financiers.

Le Collectif enfance jeunesse du territoire :

Les animateurs du territoire se rassemblent tous les mois pour mettre en place des rencontres et des actions communes. La directrice participe à ces réunions afin de mettre en place des rencontres inter-centres avec les jeunes adolescents du territoire. Ils sont un soutien pédagogique mais aussi matériel.

Les associations locales et bénévoles :

En lien avec les associations de Misérieux et des communes environnantes, nous essayons de construire ensemble un projet permettant aux jeunes de découvrir des activités près de chez eux. Les associations peuvent donc intervenir sur des ateliers ou des activités durant le temps extra-scolaire.

6.4. INTENTION PEDAGOGIQUE DE L'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Méthodes
Créer une dynamique de loisirs où les jeunes se rendent acteur de leurs temps	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'autonomie des jeunes -Responsabiliser les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> -faire participer les jeunes à la préparation des activités -distribuer les tâches de vie quotidienne -créer une programmation avec eux -Encourager la prise d'initiatives
Impulser le vivre ensemble	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des temps de vie quotidienne -Favoriser l'intégration de chacun -Etre à l'écoute de l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> -Encourager les jeunes à participer -Favoriser les échanges -Mettre en place des activités coopératives -Reconnaître l'intérêt collectif et individuel
Favoriser la découverte d'activités innovantes et variées.	<ul style="list-style-type: none"> - proposer une programmation variée -découvrir des sports innovants -mettre en place des actions de découverte culturelle 	<ul style="list-style-type: none"> -mettre en place un programme équilibré en activités culturelles et sportives. -se former et rechercher des sports innovants -favoriser l'accès à la culture art et essai
Favoriser l'épanouissement de chacun	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des actions participatives - Valoriser les connaissances et compétences de chacun - Proposer une programmation adaptée à leur âge 	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place une prévention et une information de proximité -Susciter la créativité -Encourager l'échange de savoir -Encourager tout types d'expression -Mettre en valeur les réalisations
Développer la citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des temps de concertation - créer des actions valorisant la commune et ses associations - Permettre aux jeunes de s'exprimer et de s'engager 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place des réunions d'avant séjour - créer un mailing de contacts pour diffuser les informations -créer des temps de concertation avec les associations et la Mairie - Faire remonter les paroles de jeunes

6.5. Règlement intérieur de l'accueil Extra-scolaire 11-17 ans.



Préambule :

L'accueil de loisirs 11-17 ans est un service géré par l'association Valhorizon en partenariat avec la commune de Misérieux. C'est un lieu de détente, de loisirs, de découverte et d'expérimentation pour les jeunes durant les temps de vacances scolaires, les vendredis et les samedis.

Article 1 : Les horaires et lieux d'accueil

Nous mettons en place une programmation à l'année prenant en compte un vendredi soir par mois pour les 11-14 ans, un vendredi soir par mois pour les 14-17 ans et un samedi par mois pour les 11-17 ans ainsi que 3 semaines en juillet et 1 semaine pour chaque période de vacances scolaire (sauf vacances de fin d'année et mois d'août). Des activités en communs avec le secteur jeunes de Villeneuve ont lieu régulièrement que ce soit le vendredi ou pendant les vacances.

L'amplitude horaire maximum est de 8h30 à 23h30 pour les périodes de vacances, 18h30-23h30 pour les vendredis en soirées (périodes scolaires) et 9h-23h pour les samedis (périodes scolaires)

Les horaires sont fixés à l'avance en fonction des activités, les accueils et départs ne se font pas de manières échelonnées. La durée de l'accueil ne peut être inférieure à 3 heures.

Les jeunes sont accueillis, selon l'activité : au Picou, à la salle des fêtes, à la cantine ou à la salle de réunion n°2 (ancienne école).

Les responsables légaux précisent s'ils souhaitent que leurs enfants rentrent seuls à leur domicile. Si ce n'est pas le cas seuls les responsables légaux et les personnes autorisées majeures peuvent venir chercher les jeunes. Une carte d'identité pourra être demandée.

Article 2 : Les inscriptions

Cette formalité est obligatoire avant tout accueil. Le dossier d'inscription comporte les renseignements nécessaires à la prise en charge de l'enfant (autorisation parentale, fiche sanitaire).

Les inscriptions se font lors de permanences organisées par la secrétaire du centre social chaque jeudi précédant une période de vacances dans la salle informatique de l'école primaire de 17h à 18h30. Ils peuvent aussi se faire directement au centre social du Tournesol.

Pour chaque période de vacances les inscriptions sont ouvertes un mois avant le séjour. Aucune inscription non acquittée au préalable ne peut être prise en compte. L'inscription n'est valable que si le dossier est complet.

Toute modification des inscriptions doit être signalée auprès de la directrice de l'accueil par téléphone au : 06 31 22 73 17

Article 3 : Les tarifs

Une adhésion à l'association Val Horizon est obligatoire. Elle peut être individuelle (6€) ou familiale (17€ à partir de 3 membres).

Chaque famille doit régler un « Pass'jeunes » qui valide l'entrée à l'accueil jeune de Misérieux. Son tarif est appliqué au trimestre, en fonction du quotient familial pour les familles de Misérieux, et en tarif unique pour les familles des communes extérieures comme suit :

QF <517 pass'jeunes	de 11€ au trimestre soit 30€ à l'année
QF entre 518 et 1048 pass'jeunes	de 14 € au trimestre soit 40€ à l'année
QF >1049 pass'jeunes	de 17 € au trimestre soit 50€ à l'année
Communes extérieures pass'jeunes	de 24 € au trimestre soit 70€ à l'année

Une participation financière sera demandée pour chaque sorties, séjours, stages ou autres en supplément du Pass'jeunes ainsi qu'une participation de 2€ pour les activités sur place. Le règlement se fait à l'ordre de Val Horizon et se fait lors de l'inscription. Des facilités de paiement en plusieurs fois sont possibles.

Article 4 : Les modalités de fonctionnement.

Les comportements d'enfants, portant préjudice à la bonne marche des sorties, peuvent faire l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

En cas d'événement grave, les parents ou les personnes désignées sont avertis immédiatement, l'enfant est confié au SAMU ou aux pompiers pour être conduit au centre hospitalier le plus proche.

Le fait d'inscrire un jeune à l'accueil implique l'acceptation du présent règlement pour l'année scolaire en cours.

TOUTE INSCRIPTION EST DEFINITIVE.

En cas d'absence la famille se doit d'en avertir la structure au plus tard une semaine à l'avance.

En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué sauf :

- Sur présentation d'un certificat médical au plus tard deux semaines après l'absence de l'enfant ;
- En cas de situations imprévues et exceptionnelles ;

Les déductions éventuelles seront rétablies sur la prochaine inscription sous forme d'avoir. Si le jeune ne fréquente plus la structure, un remboursement sera établi.